NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
14e séance
tenue le
mardi 19 octobre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (Ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/50/SR.14
19 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

95-81704 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT (A/49/45, A/50/83, A/50/254-S/1995/501, A/50/308, A/50/425-S/1995/787)

1. Le PRÉSIDENT, rappelant que l'Assemblée générale a créé un groupe de travail ad hoc, à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement et présidé par le Président de l'Assemblée, note que le Groupe de travail a avancé dans ses travaux, car ses membres se sont mis d'accord sur une structure comprenant trois grands chapitres et sur un texte de synthèse reprenant les deux premiers chapitres, en tant que base de discussion. Il appelle l'attention à ce sujet sur le rapport intérimaire du Groupe de travail (A/49/45), et plus particulièrement sur les paragraphes 6, 7 et 8.

2. M. MONFORT (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ces pays attachent une grande importance à la conclusion rapide des négociations relatives à l'agenda pour le développement. L'agenda doit avoir une orientation pratique et constituer un cadre pour la mise en oeuvre des engagements déjà pris sur le plan international en faveur du développement et la promotion d'une croissance économique et d'un développement social soutenus. Il doit aussi souligner que la croissance économique exige des ressources extérieures accrues et remettre les questions de développement au premier rang des préoccupations des Nations Unies, pour établir un meilleur équilibre entre le développement et le maintien de la paix et autres activités.

3. Afin d'allouer suffisamment de temps à la préparation des négociations, il faudra prévoir une période de trois semaines pour la session suivante du Groupe de travail.

4. M. LACLAUSTRA (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'agenda pour le développement est une occasion unique d'affirmer clairement la nécessité de redéfinir et de relancer la coopération internationale pour le développement de façon intégrée. Bien qu'il reste beaucoup à faire, le Groupe de travail a fait des progrès encourageants.

5. L'Union européenne estime que les trois chapitres de l'agenda revêtent une égale importance et qu'ils devraient refléter la situation politique et socio-économique mondiale et le consensus nouveau qui s'est dégagé des conférences internationales récentes, ainsi que le fait que le système des Nations Unies doit s'adapter à ces réalités nouvelles. À cet égard, il est essentiel que l'agenda mette en évidence la corrélation existant entre la paix et le développement et que le futur agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix soient complémentaires. Il faut aussi prendre en considération la différenciation croissante entre les pays en développement sur le plan économique, dans la mesure où cette différenciation est l'occasion d'une plus grande solidarité entre les pays enregistrant une croissance rapide et participant à l'économie mondiale et les pays les plus pauvres qui sont marginalisés. Les aspects sociaux et environnementaux du développement et d'autres facteurs fondamentaux, comme la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et une conception participative du

développement, sont autant d'éléments également importants pour la réalisation d'un développement durable axé sur l'être humain.

6. Pour atteindre cet objectif, il est impératif de mobiliser les ressources tant intérieures — notamment par l'accroissement de l'épargne, la mise en place d'un régime fiscal efficace et la réduction des dépenses militaires — qu'extérieures. À cet égard, les États membres de l'Union européenne demeurent résolus à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement (dont 0,15 % pour les pays les moins avancés). Cette approche devrait avoir un caractère global et comprendre toutes les sources disponibles, y compris les courants et ressources privées; l'agenda devrait également aborder la question de l'efficacité de l'aide et de la priorité à donner aux services sociaux de base.

7. Enfin, il existe des arguments solides en faveur d'une réforme du système des Nations Unies, afin de renforcer la capacité du système de satisfaire les besoins des pays en développement. Un agenda pour le développement devrait examiner la nécessité de recentrer et de mieux intégrer les rôles respectifs de tous les organes et organismes des Nations Unies. Il faut renforcer les rôles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et resserrer la coopération avec les institutions de Bretton Woods. L'ONU devrait mettre à profit le travail déjà accompli pour améliorer la coordination des activités du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain; en appuyant le réseau de coordonnateurs résidents, en établissant des notes de stratégie de pays et en tenant compte des avantages comparatifs des divers organismes des Nations Unies.

8. L'Union européenne attache un grand prix à l'adoption d'un agenda concis, ambitieux et novateur pendant la session en cours.

9. M. MOON (République de Corée) dit que, dans le contexte actuel de mondialisation, les voies traditionnelles du développement commencent à perdre de leur efficacité. L'ONU ayant acquis 50 ans d'expérience en la matière et disposant d'un vaste réseau mondial, la réforme du système devrait viser à renforcer et non à réduire son rôle dans le domaine du développement.

10. Le secteur privé et les gouvernements devraient avoir des rôles complémentaires, ces derniers assumant la responsabilité principale de la mise en oeuvre d'une stratégie de développement national, tout en encourageant la participation active du secteur privé. Si le développement est un concept multiforme, il faut reconnaître que la croissance économique en est le moteur et qu'afin d'y parvenir, ainsi qu'à une plus grande égalité sociale, on doit promouvoir l'éducation et la mise en valeur des ressources humaines.

11. Il est essentiel de faire connaître l'agenda pour le développement, son but ultime étant de susciter auprès de tous les gouvernements et de tous les peuples la volonté politique et l'engagement nécessaire en faveur du développement et de renforcer la coopération internationale.

12. M. ADECHI (Bénin) exprime l'espoir que l'achèvement de l'agenda pour le développement sera l'un des premiers actes importants de l'ONU après la célébration de son cinquantenaire.

13. Trois objectifs principaux sont à atteindre. Tout d'abord, il conviendra de recenser les engagements, recommandations et décisions des cinq années précédentes qui n'ont pas été mis en oeuvre ou qui n'ont fait l'objet que d'une exécution partielle. Ensuite, il faudra déterminer avec précision les moyens d'exécuter les programmes d'action adoptés lors des différents sommets et conférences des Nations Unies tenus au cours des années 90. Les diverses composantes du système des Nations Unies devraient être en mesure de prévoir pour les 10 années à venir les ressources qu'elles envisagent d'allouer à la mise en oeuvre de chaque plan ou programme d'action. Enfin, il faudra élaborer un calendrier d'exécution étalé sur une période de 10 ans.

14. Le premier objectif est pratiquement atteint et d'autres informations seront ajoutées à mesure qu'elles deviendront disponibles. Toutefois, aucune proposition concrète n'a encore été faite concernant les deux autres. Les délégations devraient mettre à profit le temps qui reste avant la session suivante du Groupe de travail pour présenter, aux fins d'examen, des propositions écrites.

15. L'agenda pour le développement ne doit pas devenir un document de plus dans la longue série de ceux qui ont été oubliés de tous, hormis les spécialistes et les négociateurs. Il doit faire partie intégrante d'un processus de changement et d'évolution visant à renforcer l'efficacité de la coopération internationale.

16. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) dit que, bien que des progrès aient été accomplis dans l'élaboration de l'agenda pour le développement, sa délégation s'inquiète de la lenteur des progrès et du caractère parfois stérile des délibérations.

17. Se référant aux délibérations proprement dites, l'intervenant souligne que l'agenda devrait être achevé avant la fin de la cinquantième session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi toutes les délégations devront tirer le meilleur parti possible du temps et des ressources disponibles. L'idée de tenir une courte session du Groupe de travail en décembre, une fois que la Commission aura terminé ses travaux, mérite d'être examinée. L'autre solution serait de tenir une session en janvier ou février 1996, ce qui aurait l'avantage de laisser plus de temps à la préparation et à la réflexion.

18. M. RONNEBERG (Îles Marshall) dit que l'importance croissante accordée aux opérations de maintien de la paix a un effet préjudiciable sur les activités de développement. Il souhaite vivement que l'agenda pour le développement soit enfin établi, de façon à rendre au développement le rôle important qui lui revient dans le système des Nations Unies.

19. Les Îles Marshall, comme la plupart des pays en développement, sont confrontées à des difficultés économiques. L'assistance internationale devient insuffisante et le Gouvernement a du mal à exécuter certains de ses projets de développement. Le Programme d'action global ambitieux issu de la Conférence

mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement s'intègre bien dans les efforts déployés par les Îles Marshall. Le Gouvernement s'est associé avec les États insulaires voisins de Kiribati, Nauru et Tuvalu pour établir une association dynamique dans le domaine des transports, notamment maritimes. Ces pays éprouvent toutefois des difficultés constantes à trouver les fonds nécessaires à la mise en oeuvre d'autres volets du Programme d'action. Les crédits n'ont pas manqué lorsqu'il a fallu recruter des consultants pour élaborer de nouveaux plans; mais ce n'était plus le cas lorsqu'il s'est agi de les exécuter. L'intervenant demande à la communauté internationale de reconnaître les problèmes liés à la mise en oeuvre des programmes d'action arrêtés d'un commun accord et de prendre des mesures pour y remédier.

20. À la suite de la Conférence de Beijing, les Îles Marshall prendront diverses mesures pour améliorer la situation des femmes; elles proposent aussi de signer sans tarder l'accord sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, qui revêt pour elles une grande importance, car la pêche est l'un des secteurs dans lesquels leur économie pourrait se développer. L'ONU a incontestablement un rôle à jouer en aidant le pays à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans ces domaines.

21. M. RAMOUL (Algérie) dit que les travaux du Groupe de travail se sont caractérisés par une vision à court terme déconcertante. En effet, on ne pouvait s'attendre qu'à des résultats décevants, étant donné l'absence d'une réelle volonté politique de relancer le débat sur la croissance économique dans les pays en développement et de reconnaître la nécessité de restructurer les relations économiques internationales dans le sens d'une participation effective de ces pays à la prise de décisions, sans compter que les débats ont surtout porté sur la réforme de l'ONU. L'objectif de l'agenda devrait être de jeter les bases d'un nouveau cadre de coopération pour le développement et d'un nouveau partenariat entre le Nord et le Sud fondé sur la justice et non pas sur la charité. Une telle collaboration garantirait un partage équitable des opportunités des marchés globaux dans le cadre d'une coopération mutuellement avantageuse qui ne serait pas basée sur des conditionna lités unilatérales. Il est essentiel de promouvoir une nouvelle éthique afin de mettre en place un ordre international plus juste et plus équitable. L'agenda pour le développement devra souligner l'anachronisme de l'actuel système économique et financier international, qui prive chaque année les pays en développement de plus de 500 milliards de dollars d'opportunités économiques, du fait des restrictions ou de l'accès inégal aux marchés mondiaux du commerce, du travail et du capital et "permet" le transfert net de 50 milliards de dollars des pays pauvres vers les pays riches.

22. Le fait que les institutions de Bretton Woods participent de plus en plus directement à la gestion économique des pays en développement au lieu de contribuer à l'administration des affaires mondiales est très préoccupant, d'autant qu'elles sont souvent impuissantes à corriger les déséquilibres constatés dans les marchés monétaires et financiers, qui sont le plus souvent préjudiciables à l'économie des pays fragiles. Des mécanismes efficaces de régulation ayant autorité sur tous les acteurs de l'économie internationale devraient être institués d'urgence.

23. M. MARUYAMA (Japon) dit qu'il est fâcheux de traiter de la question du développement dans la perspective d'un affrontement Nord-Sud. Il faut que les pays en développement et les pays développés deviennent partenaires. À cet égard, le Gouvernement japonais propose une nouvelle stratégie de développement fondée sur la formulation d'objectifs de développement axés sur l'être humain; sur la mise en oeuvre de conceptions différenciées et détaillées du développement; sur la formulation d'un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici à 2010, combinant divers indicateurs économiques et sociaux; sur la valorisation des ressources humaines et le renforcement des institutions; sur la promotion parallèle de la paix et du développement — l'accent étant mis sur des questions comme les droits de l'homme; sur la protection de l'environnement et le bien—être social; et sur la coopération Sud—Sud — qui serait notamment facilitée par la mise en place d'un mécanisme approprié au sein du Programme des Nations Unies pour le développement.

24. Étant donné la diversité caractéristique de la plupart des sociétés, le Japon préconise l'adoption d'une approche globale et souple du développement tenant compte des spécificités de chaque pays et a recours à différents moyens, comprenant notamment l'aide publique au développement. Dans cette optique, les donateurs n'imposeraient pas de mesures globales ni conditions et ce dispositif serait mis en oeuvre avec souplesse. Le maintien de la paix étant à la base du développement économique, tous les pays devraient intensifier leurs efforts en vue du désarmement. Pour sa part, le Gouvernement japonais participe activement aux initiatives visant à réaliser le désarmement nucléaire et à limiter les armes individuelles. Les pays bénéficiaires devraient s'efforcer plus activement de maintenir la paix et de réduire leurs dépenses militaires et les pays donateurs devraient aider les pays en développement qui s'engageraient dans cette voie.

25. M. SINGH (Inde) dit que, pour diverses raisons, dont la lassitude des donateurs et les contraintes budgétaires sévères que connaissent les pays industrialisés, l'agenda proposé s'est pratiquement réduit à une liste récapitulative des engagements pris lors de différentes conférences. C'est une situation regrettable. Il est d'autant plus nécessaire de mettre à profit l'agenda pour concentrer l'attention sur la mise en oeuvre des accords déjà conclus. L'agenda porte heureusement sur des questions de fond et on a su empêcher que la notion de développement y soit arbitrairement fragmentée. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne le chapitre traitant du cadre institutionnel. Ce dernier ne devrait pas être considéré comme un chapitre séparé, mais plutôt à la lumière de deux premiers. On ne sert pas la cause du développement en réformant les institutions pour le seul plaisir de réformer ou en procédant à des réductions d'effectifs en raison de contraintes budgétaires. L'efficacité est évidemment importante, mais la cause du développement l'est tout autant.

26. L'agenda proposé devrait clairement indiquer que les différents éléments de développement ne peuvent être dissociés les uns des autres. Les pays développés ont insisté sur le rôle des ressources intérieures, mais ces ressources ne sont pas mobilisables sans une croissance économique rapide. Il faut une démarche globale pour évaluer la façon dont les dépenses se répartissent entre le secteur économique et le secteur social. Une stratégie viable en matière de

développement social et de protection de l'environnement exige une croissance forte et générale tant du point de vue des revenus que de l'emploi. Le souci manifesté par le monde entier — à juste titre — de favoriser le développement social et de protéger l'environnement ne doit pas devenir prétexte à imposer des conditions supplémentaires aux pays en développement. La lutte contre la pauvreté, la croissance économique et le développement demeurent les priorités les plus urgentes de ces pays.

27. S'agissant de la diversité observable parmi les pays en développement, l'intervenant note que le choix des pays bénéficiaires de préférences ou auxquels une assistance est fournie est souvent le résultat d'une décision unilatérale et subjective des pays développés. Les ressources allouées au titre de l'APD diminuant, d'aucuns ont suggéré de limiter l'accès aux ressources disponibles et à des arrangements préférentiels à un petit nombre de pays en développement; il a même été proposé d'"individualiser" ces pays et de ne plus les considérer comme une catégorie. On rappellera à ce sujet que les pays en développement sont souvent confrontés à des problèmes identiques : manque de ressources, faible degré de développement technologique, inadaptation des infrastructures sociales et économiques et pauvreté généralisée. Il a déjà été reconnu que certaines catégories et groupes de pays en développement avaient à faire face à des problèmes ou situations particulièrement difficiles. L'intervenant invite instamment la Commission à appliquer le test du développement aux régimes régissant le commerce international, les transferts de technologie et les flux financiers. La Commission devrait aussi s'efforcer plus résolument de promouvoir la mise en oeuvre des engagements pris antérieurement.

28. M. ZIAUDDIN (Bangladesh), se référant au document de synthèse examiné par le Groupe de travail, dit que la section consacrée au plan directeur est trop abstraite, notamment en ce qui concerne les domaines clefs que sont le commerce, la science et la technique. La dernière version du document ne rend pas pleinement compte des initiatives visant à relancer la croissance économique et n'expose pas clairement les mesures à prendre.

29. Pour ce qui est des situations spécifiques auxquelles il faut accorder la priorité, l'intervenant appelle l'attention sur les résultats des travaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90, qui a formulé un certain nombre de recommandations concrètes relatives au financement externe, au commerce et à la dette extérieure. Les éléments pertinents devraient être inclus dans le projet d'agenda.

30. Pour ce qui est des questions institutionnelles, le système des Nations Unies devrait accorder plus d'attention aux besoins des pays en développement; d'autre part, les institutions qui s'occupent de questions relatives au développement et assurent le suivi des grandes conférences internationales et de leurs programmes d'action devraient être renforcées et dotées de ressources suffisantes. Les relations de l'ONU avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce sont d'une importance cruciale pour le développement. Il faut également démocratiser le processus décisionnel, rechercher une plus grande transparence et améliorer la coordination entre l'ONU et les institutions en question. Enfin, il faudrait

inciter les institutions de Bretton Woods à adopter des mesures radicales en vue d'accroître l'investissement dans le secteur social des pays en développement.

31. M. REGALADO PAPINI (El Salvador) dit que les événements survenus en Amérique centrale attestent qu'il ne peut y avoir de paix ni de sécurité sans un développement intégré, lequel exige que l'on établisse la démocratie, la justice sociale et le respect des droits de l'homme. S'il est vrai que des efforts ont été accomplis pour mettre fin au conflit armé, instaurer la paix et améliorer les conditions de vie des populations d'Amérique centrale, il reste beaucoup à faire pour éliminer la pauvreté et le chômage et réaliser des progrès en matière de soins de santé, d'éducation et de protection de l'environnement. D'autres régions du monde connaissent des problèmes similaires, ou plus graves encore.

32. L'intervenant se déclare optimiste au sujet du projet d'agenda pour le développement et souligne la nécessité de définir un ordre de priorité en tenant compte de celles de l'Agenda pour la paix, afin de renforcer la capacité de l'Organisation de faire face aux problèmes économiques et sociaux. L'agenda proposé est d'une importance capitale pour l'Amérique centrale; la recherche de nouvelles bases pour la coopération internationale est particulièrement utile, compte tenu de la diminution des ressources allouées au développement et de la nécessité d'appliquer les décisions adoptées aux récentes conférences internationales.

33. M. ZOUBI (Jordanie), réaffirmant que le Gouvernement jordanien appuie pleinement les cinq grands axes du projet d'agenda, rappelle qu'il a proposé de prévoir un mécanisme de relais; il a également suggéré de définir des critères d'évaluation objectifs qui permettraient de mesurer les progrès des pays sur la voie du développement durable; d'élaborer un plan visant à alléger le fardeau de la dette et à fixer un plafond pour les remboursements; et de mettre au point un montage financier pour appuyer des projets multinationaux et d'apporter une assistance spéciale aux pays qui s'efforcent de se conformer aux critères d'une économie de marché. Il est urgent d'adopter des mesures d'encouragement à l'échelon international. On notera que les pays qui adoptent le système d'économie de marché le font pour bénéficier d'une aide extérieure ou parce qu'ils sont acculés à rembourser leur dette. Enfin, les Auditions mondiales sur le développement, organisées l'année précédente, ont constitué un apport précieux.

34. M. CUI Tianmay (Chine) dit que l'agenda proposé devrait renforcer le consensus qui s'est dégagé au sein de la Commission au cours des années précédentes, promouvoir la coopération internationale et le développement et raffermir le rôle de l'ONU dans la coopération internationale pour le développement. Il devrait également permettre de rétablir l'équilibre entre le financement des opérations de maintien de la paix et celui des activités de développement. Les progrès accomplis par le Groupe de travail sont louables, mais il est indispensable que cet organe achève ses délibérations à la session en cours. Pour assurer le bon déroulement et l'efficacité des négociations, il conviendra d'adopter une approche graduelle, c'est-à-dire d'examiner la question du plan directeur avant de passer aux autres problèmes. D'autre part, il importe de se conformer au principe du consensus et de tenir compte des vues des pays en développement.

35. M. ŽEBRAKOVSKÝ (République tchèque) dit que les dernières contributions apportées à l'élaboration de l'agenda pour le développement traduisent la volonté de modifier le cadre théorique des activités de développement et de réexaminer le mandat de l'ONU dans ce domaine. Le texte — qu'il faudra achever sans délai — pourrait servir de base à l'introduction de réformes radicales au sein du système des Nations Unies. En effet, la nouvelle conception de la coopération multilatérale pour le développement ne pourra se concrétiser sans la mise en oeuvre de réformes institutionnelles et de moyens d'application. Pour réaliser un développement axé sur l'être humain, il faudra adopter une approche qui permette d'exploiter le potentiel de développement — capacités, ressources — tout en recherchant de nouveaux modes d'action. De ce fait, l'agenda pour le développement ne doit pas être un cliché instantané pris à un moment donné mais un document autorisant une certaine flexibilité.

36. Le Conseil économique et social doit être l'organe directeur de tous les programmes de développement du système; il doit faciliter la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le cadre des grandes conférences des Nations Unies et définir clairement l'orientation générale des autres mesures adoptées pour promouvoir le développement. On a plus de chances de résoudre les nouveaux problèmes qui se posent en matière de développement en les confiant au Conseil plutôt qu'en organisant de nouvelles conférences mondiales. Par ailleurs, il ne faut pas négliger le rôle des commissions régionales. Cela étant, la première tâche à laquelle il faut s'atteler est le renforcement de la coopération et de la coordination en matière de développement entre la Banque mondiale, le FMI et l'OMC.

37. La République tchèque, qui fait partie des pays en transition, aborde à présent une nouvelle étape de son développement, ayant achevé la transformation de son système; elle va s'efforcer désormais de jouer un rôle plus actif dans le développement et de renforcer sa coopération avec les pays en développement.

38. M. RESHETNYAK (Ukraine) dit que les deux premiers chapitres rédigés par le Groupe de travail exposent les principaux aspects du développement. Les interventions faites dans le cadre du débat général aux séances plénières de l'Assemblée générale et durant la session en cours de la Deuxième Commission contiennent des éléments d'information utiles qu'il faudra prendre en compte lors de la rédaction du troisième chapitre, notamment en ce qui concerne les questions institutionnelles et les activités de suivi. Le Groupe de travail devra également exploiter au mieux les consensus formulés dans les documents finaux des dernières conférences des Nations Unies sur les questions économiques et sociales. Le troisième chapitre devra également intégrer les éléments pertinents de la décision pondérée prise par le Conseil économique et social à sa session d'été, en ce qui concerne la coordination des activités des conférences internationales organisées sous les auspices des Nations Unies.

39. Pour ce qui est des secteurs économique et social, il n'est pas nécessaire d'établir de nouvelles structures décisionnelles. En revanche, il faudrait renforcer les organes existants et notamment raffermir le rôle de coordonnateur du Conseil économique et social. Dans le contexte actuel de décentralisation des activités opérationnelles de l'ONU, l'Agenda pour le développement devra définir clairement les rôles des gouvernements et des coordonnateurs résidents.

40. Le Groupe de travail n'a pas suffisamment tiré parti des documents des Nations Unies disponibles, et notamment des rapports du Secrétaire général sur la question. Or, ceux-ci exposent de manière concise les principaux aspects du développement et leur interaction. La majeure partie de la documentation présentée par le Groupe de travail n'est pas correctement structurée et manque de clarté; il faut toutefois reconnaître qu'on y trouve beaucoup d'informations sur les questions de fond.

41. Les deux premiers chapitres font clairement apparaître les problèmes des pays en transition et il est à espérer que le troisième respectera lui aussi le principe de l'universalité et que, dans le cadre des mesures envisagées pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale aux fins du développement durable, les intérêts de tous les pays sans exception seront dûment pris en compte.

42. M. KEBEDE (Éthiopie) félicite le Groupe de travail pour l'effort qu'il a accompli depuis la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Le principal objectif de l'Agenda pour le développement doit être l'amélioration nette et rapide des conditions sociales et économiques dans les pays pauvres. Il faut déterminer les principaux facteurs auxquels est imputable l'écart entre nations riches et pauvres et proposer des mesures et une action concrètes dans le cadre d'une approche du développement globale et équilibrée. Parmi les principales questions à examiner, on mentionnera l'élimination de la pauvreté, la coordination internationale des politiques macro-économiques, le développement industriel, la diversification de l'économie et le renforcement des infrastructures, l'augmentation des flux de ressources — notamment par des opérations d'allégement de la dette — l'élaboration d'une politique concertée pour les produits de base, la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités.

43. Pour réaliser les objectifs de l'agenda, il faut disposer d'un courant de ressources ininterrompu, prévisible et croissant. L'agenda devrait préconiser des méthodes novatrices de mobilisation des ressources, en complément des investissements étrangers directs et de l'aide publique au développement. Il faudrait, à cette fin, examiner attentivement les propositions formulées dans le rapport de la Commission indépendante sur la population et la qualité de la vie.

44. La mise en oeuvre effective de l'agenda exigera de mettre en place des mécanismes institutionnels, de suivi et d'évaluation. Les structures en question devront être axées sur le développement, et leur fonctionnement devra être souple et démocratique. Les mécanismes de suivi et d'évaluation devront être spécifiques et parfaitement adaptés, afin que les pays en développement, et notamment les moins avancés, puissent bénéficier de la croissance et du développement le plus rapidement possible. L'ONU devra s'acquitter pleinement du mandat qui lui a été confié pour les questions économiques et celles relatives au développement. Il faudra confier à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des responsabilités nouvelles en ce qui concerne l'élaboration des politiques de développement.

45. L'Assemblée, en tant que principal organe intergouvernemental, est en mesure d'assurer le suivi et l'évaluation des activités. Il faudra donner au

Conseil, récemment revitalisé, les moyens de s'acquitter pleinement de son mandat. Il faudra aussi renforcer les commissions économiques régionales.

46. Le moment est venu de réformer les organismes issus des Accords de Bretton Woods et de définir leur rôle dans l'application de l'agenda pour le développement. Il est urgent notamment de démocratiser leur système d'administration et de prise de décisions, afin de répondre aux besoins spécifiques des pays en développement. Il faudrait harmoniser et coordonner leurs activités avec celles des organismes des Nations Unies et renforcer leur contribution à la promotion de la coopération internationale pour le développement, conformément aux Articles 57 et 63 de la Charte des Nations Unies.

47. M. ELTINAY (Soudan) dit que l'agenda proposé devrait être le complément de l'Agenda pour la paix. Les politiques mises en oeuvre durant l'époque du colonialisme, en semant la division, ont créé des difficultés d'ordre psychologique, culturel, économique et social, auxquelles les États nouvellement indépendants se sont heurtés durant des décennies. Or, seul le développement permettra de surmonter ces obstacles. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en qualifiant le droit au développement de droit fondamental, a marqué une étape décisive. Il est préoccupant de constater que d'aucuns tentent de priver des États en difficulté de leur droit au développement, sous prétexte que l'instabilité qui y règne est une entrave au bon déroulement du processus. Au Soudan, l'aide au développement a été suspendue, bien que le Gouvernement et les rebelles soient en train de négocier un règlement pacifique des problèmes qui se posent dans le sud du pays. L'agenda pour le développement devra faire ressortir que le droit au développement est un droit inaliénable, dont la violation contrevient aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

48. Il est opportun d'appeler à la mise en place de systèmes économiques libéraux et plus ouverts, mais il faut également adopter des politiques visant à rétablir la confiance dans les relations économiques internationales et souligner l'importance du partenariat en faveur du développement. Il faudrait aussi renforcer les organes du système des Nations Unies compétents, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités concernant l'application de l'agenda. Il serait souhaitable d'organiser une conférence internationale sur tous les aspects du développement, en vue d'assurer une mise en oeuvre efficace des conclusions et résolutions adoptées aux dernières conférences internationales sur les questions sociales.

49. M. JAREMCZUK (Pologne) dit que sa délégation a jugé d'emblée qu'il fallait modifier la structure institutionnelle du système des Nations Unies, afin que celui-ci puisse participer de manière plus productive aux efforts accomplis en faveur du développement durable. Il accueille avec satisfaction les propositions novatrices formulées par les vice-présidents du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'élaborer un agenda pour le développement en vue de répondre aux besoins spécifiques des pays en transition. Le nouveau texte proposé atteste le processus de transformation engagé dans ces pays et exprime l'appui de la communauté internationale à l'orientation générale des réformes économiques en cours; d'autre part, l'intervenant indique que

l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'économie mondiale devrait renforcer la coopération économique en permettant aux pays en développement de bénéficier des connaissances scientifiques et techniques des pays en transition.

50. Pour ce qui est du chapitre III du projet d'agenda, consacré aux questions institutionnelles et aux activités de suivi, la délégation polonaise souscrit à une nouvelle approche de la coopération internationale pour le développement visant à répondre aux attentes de tous les pays concernés, notamment les pays les moins avancés. Elle estime également qu'il faudrait raffermir le rôle de l'ONU dans la promotion de la coopération internationale pour le développement économique et social, rôle qui doit être essentiellement celui de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il convient aussi de renforcer la coopération et de définir clairement la répartition des tâches entre tous les partenaires oeuvrant pour le développement, notamment le système des Nations Unies, les organismes issus des Accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. En appliquant sans délai les recommandations des récentes grandes conférences tenues sous les auspices des Nations Unies, les gouvernements peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif.

51. M. SINON (Malaisie) dit que sa délégation est préoccupée par la tendance qu'ont certains pays à axer le débat concernant l'Agenda pour le développement sur les mesures de restructuration plus que sur les moyens de surmonter les obstacles importants qui se dressent sur la voie du développement. En effet, il est essentiel que l'agenda prenne en compte la situation extrêmement difficile de la grande majorité de la population mondiale, qui vit dans la pauvreté et doit lutter chaque jour pour survivre.

52. L’intervenant se prononce pour une réforme et une revitalisation des structures internationales dans les domaines économique, social et connexes. Pour assurer la paix et la prospérité partout dans le monde, il est indispensable de réduire l'écart croissant entre pays développés et pays en développement et d’assurer un développement durable et équitable. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle central dans ce processus. Tous les partenaires doivent s'engager : gouvernements, organisations multilatérales, organisations non gouvernementales et secteur privé. La contribution de ce dernier doit être pleinement reconnue dans l'agenda pour le développement.

53. La rapidité de la mondialisation et de l'intégration, en dégageant de nouvelles possibilités et de nouveaux enjeux, a marginalisé davantage certains pays et en a rendu d'autres de plus en plus vulnérables aux fluctuations des courants de capitaux et aux changements brutaux résultant de la nécessité d'effectuer des ajustements structurels. Le nouveau système mondial doit résoudre ces problèmes. Dans le cadre de ce système, on ne doit pas imposer de conditions ni recourir à des mesures restrictives unilatérales. Les pays doivent se considérer comme des partenaires unis pour le progrès et non comme des adversaires ou des concurrents, et doivent respecter les engagements pris aux récentes conférences internationales. Il est particulièrement encourageant de constater que l'Union européenne s'est résolument engagée à consacrer 0,7 % de son produit national brut à l'aide publique au développement. Il est à espérer de ses États membres et les autres pays développés respecteront cet engagement dès que possible.

54. La réforme des institutions issues des accords de Bretton Woods est une priorité. Elle doit porter essentiellement sur leur structure de gestion, qui doit correspondre au nouveau contexte international et refléter le rôle grandissant des nouvelles économies et de celles qui sont en plein essor dans la production et les échanges internationaux. Ces institutions ne doivent pas fonctionner uniquement comme des organismes de crédit; elles doivent également s'occuper de questions relatives au développement. L'ONU doit jouer un rôle moteur dans ce processus de restructuration, qui doit aussi porter sur le système de prise de décisions macro-économiques à l'échelle mondiale. Il faut également prendre en compte les vues des pays en développement.

La séance est levée à 12 h 15.